

# LUXEMBOURG



Intervention de

**S.E.M. Jean Asselborn**  
**Vice-Premier Ministre**  
**Ministre des Affaires Etrangères**  
**et de l'Immigration**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**

devant la 63<sup>ème</sup> session ordinaire  
de l'Assemblée Générale des Nations Unies

*New York, le 26 septembre 2008*

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

« Il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés.».

En cette année de célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce constat fondamental reste plus que jamais d'actualité.

Et il doit continuer à guider notre action, celle de notre Organisation tout comme celle de nos Gouvernements.

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de revenir brièvement sur les deux événements de haut niveau auxquels nous avons assisté ces derniers jours, celui sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, et celui sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Si ces réunions ont montré les progrès accomplis, car il y a eu des progrès incontestables, et il importe de les relever - ainsi on a vu p.ex. une baisse de 400 millions du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, une baisse de 27 % du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, des investissements accrus dans l'éducation et la santé, des progrès en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes -, elles ont aussi souligné la nécessité absolue de renforcer nos efforts si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés d'un commun accord en 2000. D'autant plus que la hausse des prix

alimentaires et des carburants et le ralentissement économique mondial auxquels nous avons assisté ces derniers mois. menacent les progrès réalisés.

Le Luxembourg a placé sa politique de coopération résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux - avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Mon pays consacre aujourd'hui 0,92 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, et nous comptons poursuivre dans cette voie afin d'atteindre l'objectif d'un pourcent dans les années à venir.

Avec d'autres, nous allons nous investir pour que les engagements pris en 2005 au niveau européen soient pleinement respectés lors de la Conférence de Doha sur le financement pour le développement.

En effet, si la mise en place d'un véritable partenariat pour le développement repose sur des responsabilités partagées à charge aussi bien des pays donateurs que des pays récipiendaires, et que nous comptons sur une action renforcée des pays en développement en matière de bonne gouvernance et d'Etat de droit, de *capacity building* et de prise en main de leur propre développement ; le respect par les pays développés de leurs engagements en matière de qualité et de quantité de l'aide, constitue une base importante d'un tel partenariat, notamment en ce qui concerne l'Afrique. Je tiens toutefois à rappeler aussi que l'Union européenne et ses Etats membres signent pour 55 à 60 % de l'aide publique au développement au niveau mondial.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais omettre d'aborder un sujet qui a figuré au centre des nos discussions l'année dernière, et qui a un impact majeur sur le potentiel de développement des pays, à savoir le changement climatique.

Il est essentiel de poursuivre sur la voie engagée à Bali, et de conclure à Copenhague un régime post-Kyoto qui ne freine pas, mais qui appuie le développement économique durable auquel aspirent les pays en voie de développement. Des mécanismes permettant d'assurer un transfert de technologie efficace et la mise à disposition de moyens financiers appropriés sont, de notre avis, des outils indispensables du régime post-2012 tant pour le volet atténuation que pour l'adaptation, et ceci dans le cadre d'un régime multilatéral efficace à participation globale, avec des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants pour les pays industrialisés et des contributions conformes aux possibilités de chacun.

La coopération luxembourgeoise a, pour sa part, décidé en début de l'année d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions d'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique n'a toutefois pas seulement un impact potentiel sur le développement, mais aussi sur la sécurité des pays. L'initiative des petits pays insulaires en voie de développement du Pacifique de saisir notre Assemblée de cette problématique me semble de ce fait des plus opportunes. Elle complémente utilement celle prise par les Maldives lors de la 7<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de se pencher sur la relation entre le changement climatique et la pleine jouissance des droits de l'homme.

Comme j'ai déjà pu le dire à cette tribune : pour traiter avec succès de la problématique du changement climatique, il nous faut l'aborder dans toute sa complexité, et il nous faut l'aborder de manière concertée. Et quel meilleur cadre pour ce faire que les Nations Unies ?

Monsieur le Président,

Les besoins en développement, et notamment en Afrique, ayant été au centre de notre attention cette semaine, permettez-moi de dire quelques mots sur un certain nombre de

conflits en Afrique qui entravent le développement des pays qu'ils secouent et dans la résolution desquels les Nations Unies s'investissent lourdement, malheureusement pas toujours avec les résultats espérés.

Le conflit au Darfour est entré dans sa sixième année, et les images d'une population meurtrie par les attaques, les déplacements, la vie précaire dans les camps et la peur quotidienne de nouvelles violences continuent de hanter les nouvelles et nos esprits. Les efforts internationaux et onusiens pour résoudre cette crise, à travers, en particulier, le déploiement, conjointement avec l'Union africaine, de la plus importante mission de maintien de la paix jamais décidée, et un rôle central dans la médiation pour la recherche d'une solution politique à la crise, risquent toutefois de rester vains si les parties au conflit, aveuglées par leurs intérêts à court terme, continuent de manquer de la volonté politique nécessaire pour s'engager en faveur d'une solution durable.

Pour qu'une solution au Darfour soit durable, elle doit comporter plusieurs volets : sécuritaire, par une cessation des hostilités et un retour au calme sur le terrain, politique, par la conclusion d'un accord de partage du pouvoir et des ressources, humanitaire, par des mesures efficaces pour répondre aux besoins humanitaires immédiats et de développement des populations et judiciaire, par la fin de l'impunité généralisée pour les crimes commis au Darfour et la traduction en justice des principaux protagonistes des atrocités commises au Darfour pour permettre une réconciliation véritable. La paix et la justice devront aller de pair au Darfour comme, d'ailleurs, partout dans le monde : c'est là l'un des principes fondamentaux qui guide la politique étrangère luxembourgeoise. Nous ne pouvons et ne devons pas fermer les yeux sur les graves crimes commis au Darfour, et toute solution politique qui remettrait à un avenir incertain la justice au Darfour bafouerait encore les droits d'une population qui souffre depuis trop longtemps.

Monsieur le Président,

L'Union européenne, et mon propre pays, cherchent à apporter leur contribution avec le déploiement au Tchad et en République centrafricaine de l'EUFOR, une force chargée de

protéger les réfugiés du Darfour ainsi que les déplacés internes, et permettre l'accès de la communauté humanitaire à ces populations vulnérables dans un environnement sécuritaire volatile. L'EUFOR doit paver la voie pour une force de l'ONU à partir du printemps de l'année prochaine. Il importe que cette transition se fasse en de bonnes conditions, dans les délais, et que la force puisse se déployer pleinement, dans l'intérêt d'une stabilisation durable de la sous-région.

Un autre conflit en Afrique qui nous préoccupe très fortement est celui en Somalie, ce pays en proie à la guerre civile depuis plus d'une génération, et dont les conséquences se font sentir dans toute la région de la Corne de l'Afrique. La signature de l'accord de Djibouti il y a quelques semaines entre le gouvernement transitoire et une partie de l'opposition ouvrira peut-être enfin la voie à une stabilisation durable de la Somalie. Seules une consolidation de la situation politique et une amélioration de la situation sécuritaire permettront à la communauté internationale de s'investir pleinement dans des efforts de maintien de la paix dans ce pays, dans le sillage de l'Union africaine qui y a déployée une force de maintien de la paix sous des conditions extrêmement difficiles. Je me félicite des efforts en cours au Conseil de sécurité pour concrétiser, lorsque les conditions le permettront, l'engagement ferme de la communauté internationale et des Nations Unies pour venir en aide à la Somalie.

Monsieur le Président,

Alors que beaucoup pourrait bien sûr encore être dit sur la situation en Afrique, sur nos préoccupations en ce qui concerne la République démocratique du Congo où on a assisté ces derniers temps à une reprise des combats, sur la situation au Zimbabwe où il faut espérer qu'un terme sera désormais mis à toute forme d'intimidation et de violence afin de permettre à ce pays meurtri de se relever, mais aussi sur les développements positifs au Libéria et en Sierra Leone où il a été possible de mettre en place une stratégie intégrée de consolidation de la paix et de dessiner la voie à une sortie de crise durable, je voudrais évoquer encore un dossier qui nous préoccupe énormément, et où notre Organisation doit,

en coopération avec l'OSCE et l'Union européenne, jouer un rôle central, à savoir, les conflits en Géorgie.

Comme le Président de la République française en tant que représentant de l'Union européenne a pu le dire à cette tribune, voici quelques jours. L'Union européenne veut agir pour la paix. Elle est disposée à apporter sa part, notamment par le déploiement d'une mission d'observation sur le terrain, et dans les futures discussions internationales qui doivent débuter à la mi-octobre à Genève, en vue d'une solution pacifique et durable. Une telle solution doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, et nous regrettons toute action allant à l'encontre de ces principes. Il nous semble par ailleurs important de voir une enquête indépendante sur le conflit en Géorgie.

Je voudrais de même partager les propos du Président du Conseil européen concernant un autre sujet, surtout après avoir entendu les déclarations, mardi dernier, du Président de la République islamique d'Iran devant cette Assemblée générale. On ne peut pas tolérer que l'Iran appelle à la destruction de l'Etat d'Israël, on ne peut pas tolérer des propos antisémites tels que ceux tenus ici, surtout pas ici, à la tribune de notre Organisation.

Monsieur le Président,

Comme si souvent, zones d'ombre et lueurs d'espoir se mêlent lorsque nous analysons la situation internationale. Mais une constante demeure : l'importance d'un système multilatéral effectif.

Or l'ONU pourrait être encore plus efficace si elle poursuivait ses efforts de réforme interne. Malheureusement, une certaine fatigue en matière de réforme de l'Organisation est perceptible. Ceci est d'autant plus regrettable que les défis posés au niveau mondial n'attendent pas. Une Organisation plus cohérente et plus efficace nous profite à tous. N'hésitons pas à redoubler d'efforts pour faire honneur à nos engagements de 2005 en matière de réforme.

J'ai noté avec satisfaction qu'en matière de réforme du Conseil de sécurité, nous allons enfin débuter des négociations intergouvernementales début 2009 et j'espère que ces négociations aboutiront rapidement et que le Conseil réformé sera plus représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui garantira plus d'efficacité, de légitimité de ses décisions ainsi qu'une meilleure qualité de mise en œuvre de celles-ci.

D'autres chantiers de la réforme décidée en 2005 restent encore ouverts comme la réforme de la gestion de l'Organisation. Je ne puis qu'encourager le Secrétaire général dans son effort de réforme des ressources humaines reposant sur les trois piliers qui sont la transparence, l'efficacité et la responsabilisation.

En matière de cohérence du système, nous devons poursuivre nos efforts pour ce qui est des activités opérationnelles, des pratiques commerciales et des activités en matière d'environnement. Il faut en effet dépasser une fragmentation du système qui s'est développée au cours des soixante dernières années de l'histoire onusienne.

Il nous faut également poursuivre nos efforts en matière de lutte contre le terrorisme. Même s'il faut saluer la stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme, adoptée par notre Assemblée et la revue à laquelle nous venons de procéder, il nous faut compléter notre dispositif législatif en relançant les travaux sur la Convention générale des Nations Unies contre le terrorisme.

Enfin, il me tient à cœur d'attirer, une nouvelle fois, l'attention sur notre décision collective relative au devoir de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Nous devons continuer à travailler sur le concept de responsabilité de protéger qui devra trouver application dans le cadre des critères et conditions définies par le document conclusif du Sommet de 2005 pour devenir progressivement une norme incontestée qui puisse guider l'action de la communauté internationale lorsque la situation l'exigera.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Membre fondateur de notre Organisation, mon pays s'efforce à apporter sa contribution aux objectifs et principes de la Charte, par une solidarité affirmée et confirmée; par un engagement concret pour le développement, la paix et la sécurité, le respect des droits de l'homme; par la poursuite résolue d'une approche multilatérale dont les Nations Unies sont au centre.

C'est également dans cet esprit que le Luxembourg conçoit sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de sécurité en 2013-2014, posée en 2001 déjà, et qu'il entend continuer à assumer sa part des responsabilités.

Je vous remercie.